



Conseil école primaire lundi 10 novembre 2025

Directrice d'établissement : Mme MALLEGOL

Représentants de la mairie : Mme Vaudry

Représentant DDEN de la circonscription de Montivilliers : Mme Charles

Enseignants présents : Mme Lainé / Mme Pacoud / Mme Antunes / Mme Lelievre / Mme Simon Guard / Mme Rinsma / M. Delonglee / Mme Lemaire / Mme Malet / Mme Bernier/ Mme Meganck / Mme Le Roux / Mme Corouge / Mme Muller / Mme Lemaire /Mme Hodierne / Mme Urbain / Mme Vasse

Parents présents : M. Zaiane / Mme Bouchakour / Mme Normand / Mme Cominotto / Mme Cornillot / Mme Chion / Mme Mabire / Mme Dick/ M. Coulaud / M. Lemiere

Questions école

1-Mme Mallegol a dû assurer la direction de l'école en remplacement de Mme Quairière, actuellement absente. Les enfants ont déjà connu une succession de remplaçants, ce qui nuit à la continuité de leurs apprentissages. Une nouvelle remplaçante a été nommée le 16/10.

Dans le cadre de ce remplacement de longue durée, pouvons-nous avoir l'assurance que les remplaçants mobilisés seront des enseignants formés et titulaires, et non des contractuels ?

Par ailleurs, pouvons-nous obtenir la confirmation que la remplaçante actuelle restera en poste durant toute la durée de l'absence de Mme Quairière, y compris en cas de prolongation de son arrêt maladie ?

Les remplaçants ne sont pas dépendants de l'école qui a remonté cette information concernant cette absence. Après plusieurs remplacements de courte durée, une enseignante titulaire a enfin été nommée pendant toute la durée de l'absence de Mme Quairiere afin d'assurer une continuité d'apprentissage pour les enfants de la classe de Mme Mallegol.

2-Est-il envisageable d'avoir un coffre pour mettre les affaires perdues aux falaises et faire un rappel une semaine avant les vacances sur educartable ?

Un coffre sera installé à l'entrée de l'école des falaises, les parents seront informés sur Educartable de sa mise en place afin de pouvoir récupérer les affaires perdues.



3-Est-il envisageable que les enfants soient autorisés à venir déguisés lors de mardi gras le 13 février avant les vacances scolaires ?

Les enseignants ne sont pas opposés aux moments festifs mais ne sont pas d'accord pour que les enfants viennent déguisés à l'école. Un déguisement sera autorisé uniquement pour la journée médiévale qui sera organisée au mois de juin 2026.

4-Nous avons eu des retours positifs au sujet de la fête des écoles en juin 2025, pouvons-nous travailler de nouveau ce projet pour la fin d'année scolaire ?

Les enseignants de l'élémentaire ont également eu des retours positifs concernant la fête des écoles. Cette année cela se fera à nouveau en lien avec la maternelle. Mme Mallegol prendra contact avec Mme Bredel pour l'organisation et une date sera définie en juin en collaboration avec Mme Pollet.

5-Avez-vous des retours au sujet de la proposition d'enseignement des langues étrangères supplémentaires (italien, arabe, portugais et turque) ? Le déroulement a-t-il été défini pour les enfants volontaires ?

Cette proposition n'est pas maintenue et ne sera pas réalisée par la circonscription de Montivilliers.

6-Notre commune bénéficie d'une accréditation Erasmus+, rare en France et unique en Normandie avec Caen. Ce programme, entièrement financé, permettrait à nos enfants de vivre des expériences éducatives à l'étranger mais aucun projet n'a été proposé à l'école primaire.

De nombreux parents s'en étonnent, d'autant que cette accréditation constitue une véritable chance pour l'épanouissement de nos enfants, et que les financements sont limités dans le temps.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer :

-Pourquoi le programme Erasmus+ n'est-il toujours pas mis en œuvre à l'école primaire, malgré l'existence de cette accréditation ?

-Quels freins empêchent aujourd'hui son déploiement ?

-Quelles démarches sont envisagées par l'école ou la mairie pour y remédier ?

-Un calendrier est-il prévu pour permettre enfin aux élèves d'en bénéficier ? Si oui, quand ?

Il serait profondément regrettable que nos enfants en soient privés faute d'initiatives concrètes ou d'accompagnement adapté.

Le projet Erasmus a été porté par la mairie et l'ancien directeur M. Renault ne s'était pas opposé à ce projet, néanmoins, il n'y a pas de caractère obligatoire pour les enseignants.

Lors de l'année 2024/2025, les 3 enseignantes de CE2 ont pris le temps de réflexion pour tenter d'organiser un voyage pour les 3 classes en même temps mais faute de logement adapté pour tous les élèves et de solutions pour la mise en place, ce projet ne pourra pas être concrétisé.

Contact : Association des Parents d'élèves d'Octeville sur Mer

20 chemin de Saint Andrieux - 76930 Octeville sur Mer

asso.parentsoctevillesurmer@gmail.com

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61577994332501>



La mairie ne renouvellera pas l'accréditation car le nombre d'enfants ayant bénéficié de cette accréditation reste faible. Seuls les enfants de la maternelle ont pu profiter de cette accréditation mais aucun enfant de l'élémentaire n'a bénéficié de ce projet Erasmus qui représentait une chance pour les enfants de notre commune

L'éducation nationale a refusé tous les voyages sur le temps scolaire y compris les voyages Erasmus.

La mairie s'engage à faire une motion au conseil municipal du refus.

Questions mairie

1-Les incivilités devant les écoles sont croissantes, quelles solutions peuvent être proposées pour résoudre cela ?

La police municipale reste présente pour essayer de réduire les incivilités, malheureusement cela dépend des comportements des parents.

2-Les barrières entre la salle ventoux et la cantine sont insuffisantes et sont déplacées, est-ce qu'il serait possible de renforcer la sécurité sur cette partie pendant les horaires d'école et périscolaire ? serait-il possible de rendre cet espace véritablement inaccessible aux véhicules sur ce créneau ?

La mairie est en réflexion pour supprimer ces places de stationnement et mettre une pancarte uniquement livraison.

3-Est-ce que les enfants du site des falaises peuvent s'abriter à l'entrée de l'enceinte de l'école le matin lorsqu'on les dépose avant 8h20 ? Actuellement ils restent à l'extérieur ce qui génère un attroupement devant la barrière et sur le parking ce qui représente un danger et ne leur permet pas non plus de s'abriter en cas de pluie.

Le portillon est ouvert pour pouvoir s'abriter et ne pas rester sur la route. Des ombrières seront construites en 2026 autour du parking qui permettront d'abriter les enfants mais en cas de pluie les enfants peuvent rentrer à l'école.



4-La mise en place de poubelles devant les 2 écoles devient indispensable, est-il possible d'y remédier rapidement comme cela avait été envisagé lors de la réunion en mairie le 05/03 ?

Des poubelles ont été installées pendant les vacances de la toussaint, elles ont été vandalisées 2 fois depuis la reprise de l'école et réparées par le service technique de la mairie.

5-A quoi servent le méga phone et le sifflet utilisés lors de la périscolaire et le temps méridien ?

Le mégaphone est utilisé uniquement par le personnel de mairie pour appeler les classes pendant la pause méridienne afin de les diriger vers la cantine.

Aucun sifflet n'est utilisé par le personnel de la mairie ou les enseignants.

Informations diverses

- Approbation règlement conseil d'école
- Approbation règlement intérieur avec l'ajout de 2 articles sur les téléphones portables et le harcèlement
- Approbation de la charte de la laïcité

*Organisation du temps scolaire : semaine d'école sur 4 jours votée en 2024 pour 3 ans

*Communication : Educartable (coupe des enseignants entre 19h et 7h et à partir de vendredi soir à lundi matin).

*L'interlocuteur privilégié des parents et l'enseignant, c'est le schéma à respecter pour la communication avant de contacter la direction

*Organisation pédagogique et effectif : école Jules Verne 9 classes et Les Falaises 6 classes

*L'école respectera la limitation à 24 élèves en CP et CE1

*5 enfants ont la MDPH

*La classe de Mme Paccoud dispose de 2 ASH

*4 ASH aux Falaises réparties dans les classes de Mme Corouge et de Mme Muller

*Intervenante sportive : Mme Louis Isabelle

*Les classes fréquentent la bibliothèque

*Jury jeune lecteur

*Effectifs 364 élèves pour 15 classes (3 départs soit 361 élèves actuellement)

*Effectif prévisionnel pour la rentrée 2026/2027 : 338 élèves avec une probabilité de fermeture de classe



*EVAR obligatoire depuis septembre 2025 (voir pj). Les questions liées à la sexualité ne seront pas abordées (programme EVAS au collège). En CM2 une infirmière pourra répondre aux questions de la puberté.

*Activités pédagogiques supplémentaires : 36h par enseignant / petit groupe d'élèves après accord des parents. Ce soutien est proposé pendant les vacances et les élèves sont proposés par l'enseignant dans l'école ou une école proche. 19 élèves ont pu profiter de ce programme pendant les vacances de la toussaint.

*Sécurité : 2 exercices par an : le premier s'est tenu le 29/09, conforme dans les 2 sites.

*PPMS intrusion : exercice correctement déroulé sur les 2 sites. Proposition faite lors du conseil : mettre en place une alarme sonore.

*Le fond de la cour jules verne 1 reste problématique car il existe juste des barrières et un portillon utilisé par une association sportive pour accéder aux locaux au fond de la cour. Les enfants peuvent sortir par le portillon qui reste souvent ouvert.

La mairie a fait une visite du site le 10/11/2025 après midi. Mme Mallegol nous donnera une réponse de l'avancement et cette information sera noté sur le document unique et sera également notifié sur le RSST, demande validée par la directrice.

Nous regrettons que la mairie ne nous ait pas donné de réponse rassurante concernant la sécurité de nos enfants qui est notre priorité, les parents d'élèves réclament que ce problème soit résolu rapidement pour assurer la sécurité de nos enfants (pour éviter soit fuite d'un enfant ou une intrusion dans l'école).

*Harcèlement violence répétée verbale ou psy : questionnaire anonyme ou non pour les CE2 / CM1 et CM2.

*Sorties scolaires et évènements :

- CP : thème autour de l'histoire et moyen âge, toutes les classes de jules verne font une sortie au château de Crèvecœur / journée médiévale avec la fête des écoles / la bibliothèque organisera des animations et vocabulaire sur ce thème / chorale des cp / animation semaine du goût (dégustation / petit dej / cuisine) / la nuit de la lecture en janvier / 100ème jour de l'école / sortie écopole pour plusieurs classes transport offert et animation sur le recyclage / rallye lecture en lien avec le jury jeune lecteur avec la bibliothèque /la liaison grande section CP / sorties volcan toute refusées pour toutes les classes san motif valable.

- CE1 : villa romaine / château de Crèvecœur / thème moyen-âge / spectacle LJMF / chorale
- CE2 : journée vieux la romaine / sortie fin d'année le 11/06 – les classes de CE2 sont sélectionnées à l'opéra de Rouen participatif avec le travail de chorale accompagné par l'orchestre (opéra Puccini) / rallye lecture / visites du site des Falaises.

- CM1 / CM2 : jeux mathématiques et logiques, demi-finale régionale samedi 14/03 à Fécamp lycée Guy Maupassant / ensuite finale nationale samedi 30/05 / initiation au scrabble / concours de scrabble / cm1 conférence thème énergie et développement durable / cm1 tournoi totalement hand / cm1 Mme Simon et M. Delongle journée à l'abbaye de Montivilliers thème du moyen âge / cm1 cuisine en transition alimentation saine et durable / toutes les classes falaises mémorial de Caen avec un guide et les 2 cimetières américain et allemand / juin au havre visite du port et visite sur la reconstruction après la seconde guerre mondiale / visite mont saint Michel / permis internet avec la police municipale / savoir roulé avec la police / rallye lecture / maison de l'Europe :participation à un jumelage avec l'Allemagne envoi de carte et déco de noël

*Projet commun 2 sites : téléthon 05/12 avec intervention dans les classes – cross et ateliers sportifs. A l'entrée des écoles : vente de café le matin et crêpes le soir.

*Inscription au programme santé à l'école : 5 interventions sur les temps forts / gestion des émotions / coopération ... : projet sur 3 ans

*Cuisine en transition : 4 associations : dès les achats jusqu'à la confection – travail des légumineuses... 1ere réunion 18/11 à 16h30.

*Demande des enseignants pour une participation de l'association des parents d'élèves à la journée médiévale : en juin pour clôturer le thème de l'année.

EVAR
(éducation à la vie affective et relationnelle)

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
CP	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	Comprendre ce qu'est le consentement, les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	Connaître ses droits.
CM1	Connaître les changements de son corps.	Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

En CM2, une infirmière scolaire intervient pour apporter les premières réponses aux questions des enfants concernant la puberté.



1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'Etat.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.